

2 GARENI INDUSTRIE
Société par actions simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social :
8 Rue de l' École, 47600 CALIGNAC
441 245 933 RCS AGEN

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 26 janvier,
A 11 heures,

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Les associés de la société 2 GARENI INDUSTRIE se sont réunis par un moyen de télécommunication, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Monsieur Pascal GARENI, titulaire de 3 001 actions en pleine propriété,
Monsieur Rémy GARENI, titulaire de 4 251 actions en pleine propriété,
Monsieur André GARENI, titulaire de 2750 actions en pleine propriété,
SOGEGAR, titulaire de 8 249 actions en pleine propriété,
SOGEGAPA, titulaire de 5 499 actions en pleine propriété,
Madame Julie GARENI, titulaire de 1 250 actions en pleine propriété

Le président, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Pascal GARENI préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Rémy GARENI remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président de séance rappelle l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT EN REMPLACEMENT DU PRÉSIDENT DÉMISSIONNAIRE

Le Président expose à l'assemblée, qu'il entend renoncer à son mandat de Président et lui fournit les raisons de sa démission.

Puis il demande à l'assemblée de pourvoir à son remplacement.

Paraphe Paraphe Paraphe Paraphe



L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Pascal GARENI, après en avoir délibéré, l'Assemblée générale nomme, à l'unanimité et ce avec effet au 1^{er} janvier 2026, en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société **SOGEGAPA**, société à responsabilité limitée, au capital de 550 900 euros, ayant son siège social 84 route de Puy Fort Eguille, 47600 FIEUX, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN sous le numéro 994 478 352,
Représentée par ses co-gérants, Monsieur Pascal GARENI et Monsieur André GARENI, dûment habilités à agir aux présentes,

Le nouveau Président déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉMISSIONNAIRE

Le Président expose à l'assemblée que Monsieur Rémy GARENI entend renoncer à son mandat de Directeur Général et demande à l'assemblée de pourvoir à son remplacement.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Rémy GARENI et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité et ce avec effet au 1^{er} janvier 2026, de nommer en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La **société SOGEGAR**, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 825 900 euros, ayant son siège social, 115 route de Montagnac Le Bois du Clerc, 47310 LAPLUME, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN sous le numéro 994 491 199,
Représentée par son gérant, Monsieur Remy GARENI, dûment habilité à agir aux présentes,

Le nouveau Directeur Général déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

Conformément aux dispositions des statuts, le directeur Général disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Le président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Pascal GARENI

Signé par :


48F6665A4D894EE...

André GARENI


Signé par :

F6055769EE55473...

SOGEGAPA représentée par Monsieur Pascal GARENI

Signé par :

48F6665A4D894EE...

SOGEGAR représentée par monsieur Rémy GARENI


Signé par :

CEB2ADFE77A3462...

Rémy GARENI

Signé par :

CEB2ADFE77A3462...

Julie GARENI

Signé par :

EA538EF6AA734C6...